

Maître Marcel BENHAMOU & Maître Gaëlle HARRAR

Avocats associés au barreau de NICE - 48, Rue Gioffredo - 06000 NICE

<https://benhamou-harrar.fr> - Tel 04.92.47.73.17

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES - EN UN LOT

Les biens et droits immobiliers sis à NICE dans un ensemble immobilier dénommé **DOMAINE DE LA JANSONNE** dans le Bâtiment A, sis 52 avenue Henri Matisse cadastré section OC n° 204 lieudit 25 rue Alphonse 1
Lot N° 138 : **UN STUDIO** au 4^e étage de 29,12 m²
Lot N° 33 : **UNE CAVE** au sous sol

ADJUDICATION JEUDI 27 MAI 2021 à 9H

Au Tribunal Judiciaire de NICE - Palais de justice - Palais Rusca - Place du Palais à NICE

A la requête de : Syndicat des copropriétaires de la communauté immobilière dénommée **DOMAINE DE LA JANSONNE** sis à NICE (06200), 52 avenue Henri Matisse représenté par son syndic en exercice, la SAS CABINET TABONI, dont le siège social est sis 82 boulevard Gambetta, 06000 NICE, inscrite au RCS de NICE sous le n° B 342.480.076 prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat **Maîtres Marcel BENHAMOU & Gaëlle HARRAR**, avocats associés au barreau de NICE, représenté par **Maître Gaëlle HARRAR**, demeurant et domicilié 48, rue Gioffredo à 06000 NICE.

Désignation : Les biens et droits immobiliers sis sur la commune de NICE dans un ensemble immobilier dénommé **DOMAINE DE LA JANSONNE** sis 52 avenue Henri Matisse cadastré section OC n° 204 lieudit 25 rue Alphonse 1 pour une contenance de 1ha 82a 92ca à savoir :

Lot n°138 : dans le bâtiment A au quatrième étage **UN STUDIO** composé de : hall d'entrée, une salle de séjour, une kitchenette équipée, une salle de bains, un WC, deux placards, une loggia. Et les 105/31.000^e des

PCG - **Lot n° 33** : dans le bâtiment A au sous-sol **UNE CAVE**. Et les 1/31.000^e des PCG

Superficie : Le bien (lot 138) a une superficie de 29,12 m².

Le bien est **libre** de toute occupation.

Mise à prix :

10.000 €

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le **cahier des conditions** de vente qui peut être consulté chez l'avocat poursuivant ou auprès du Greffe du Jex immobilier du Tribunal Judiciaire de NICE où il a été déposé le **05/11/2020 sous le n° 20/00128**.

Les enchères ne peuvent être portées que par le ministère d'un avocat inscrit au barreau de NICE.

Consignation pour enchérir : Les éventuels adjudicataires devront préalablement consigner par chèque bancaire certifié entre les mains de l'avocat chargé par eux d'enchérir une somme équivalente à 10% de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000 €.

Visites par l'huissier sur place sans rendez-vous préalable :
- le lundi 17 mai 2021 de 14h à 15h - le mercredi 19 mai 2021 de 10h à 11h